

Leur compteur Linky prend feu, le couple alerte

Les époux Morvant ont vu leur compteur Linky prendre feu le 20 janvier, à Saint-Philibert. Le feu ne s'est pas étendu par chance. Sans polémique, ils veulent alerter sur une dangerosité potentielle.

Il ne faut pas se méprendre sur leur intention. S'ils prennent la parole dans les médias, c'est pour alerter largement la population. Comme « **une obligation morale** ». Le 20 janvier, en matinée, Yves et Cécile Morvant sont à leur domicile, à Saint-Philibert. Ils accueillent un artisan.

Le même jour, le propriétaire se rend bien compte que quelque chose ne tourne pas rond dans son garage. « **Depuis une huitaine de jours, je sentais une odeur de plastique brûlé, sans pouvoir identifier d'où cela venait. Là, j'ai mis la main sur le compteur et vu qu'il était très chaud.** » Il appelle les services d'Enedis. On le rappelle et lui conseille de couper le circuit. Ce qu'il fait quelques minutes après : « **Je rentre à nouveau dans le garage et me rends compte d'un dégagement de fumée.** »

Dans la panique, il jette de l'eau sur l'installation, ce qu'il ne faut surtout pas faire. Néanmoins, pris à temps, le sinistre détruit le compteur Linky et endommage l'armoire électrique située au-dessus. Mais il ne s'étend pas à l'escalier, proche des flammes.

Le scénario du pire imaginé

Yves Morvant imagine le pire, « **le même scénario la nuit, ce qui pourrait s'avérer mortel** ». Dans la foulée de l'incendie du compteur Linky, un technicien prestataire vient le remplacer : « **Ce technicien de garde a reconnu par oral devant l'opératrice téléphonique de mon assurance, que le départ de feu provenait bien du compteur Linky, tout en s'empressant de récupérer le défectueux.** »

L'armoire électrique est remplacée dans la semaine. Mais les époux Morvant sont perplexes lorsqu'ils voient qu'Enedis se dégage de toute responsabilité, dans une réponse donnée à leurs assurances. Il est ainsi



Les époux Morvant devant la nouvelle armoire électrique et le compteur Linky qui a pris feu dans leur maison de Saint-Philibert.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

rappelé par écrit que « **les limites du réseau public de distribution s'arrêtent sur la partie amont du disjoncteur.** » Enedis stipule ne pouvoir « **être tenu responsable des problèmes liés à la partie privative des clients** ».

Un expert en assurance missionné

Voilà pourquoi les époux Morvant demandent à Enedis de répondre à ces questions : « **Est-ce qu'un pareil incident peut se reproduire sur d'autres compteurs ? Quelle en est la cause ? La conception du compteur lui-même ? La mise en cause des installateurs prestataires et la non-vérification par vos services ?** »

Yves Morvant compare avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa toiture : « **Un consuel (N.D.L.R : bureau de contrôle indépendant) est**

passé vérifier la conformité de l'installation. » À leur mail et courrier au service clients, pas de réponse. Les époux Morvant le répètent : ils ne sont pas anti-Linky, loin de là, satisfaits de voir que le compteur « **régule le surplus d'électricité** » provenant de leurs panneaux photovoltaïques.

L'enjeu va au-delà. Ils s'adressent à tous les usagers, les encourageant à installer à proximité un détecteur de fumée et à acquérir un extincteur CO2 adéquat. « **Je souhaite qu'Enedis sente qu'il engage sa responsabilité à travers ce compteur.** »

Joint, les services d'Enedis expliquent qu'une nouvelle expertise est sollicitée : « **Un expert d'assurances a été missionné et a pris contact avec l'expert des époux Morvant. Nous attendons son retour.** »

Loïc TISSOT.



Le compteur Linky après le début d'incendie.

| PHOTO : YVES MORVANT